

Accueil de loisirs

Pour proposer à vos enfants un temps de loisirs éducatif les mercredis et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs développent des projets éducatifs, sportifs et culturels adaptés aux enfants au sein de chaque quartier

À quelle période et horaires d'accueil ?

Répartis à travers Cergy, les huit accueils de loisirs de la ville accueillent les enfants cergyssois de 2 à 12 ans **les mercredis, ainsi que pendant l'intégralité des vacances scolaires.**

L'accueil de loisirs de votre enfant [dépend de l'école qu'il fréquente.](#)

Ces accueils restent accessibles aux enfants non-Cergyssois, sous réserve des places disponibles.

Les réservations se font **soit à la journée, soit en demi-journée.**

Dans ce cas, une inscription pour le matin inclut le repas du midi, une inscription pour l'après-midi n'inclut pas le repas.

- **Arrivée le matin** : entre 7h et 9h30
- **Arrivée / Départ le midi** : 13h30-14h
- **Départ le soir** : entre 17h et 19h

Vacances de Noël : quel accueil de loisirs pour mon enfant ?

En raison du faible nombre d'enfants présents pendant les fêtes de fin d'année, **l'accueil est regroupé entre plusieurs centres de loisirs listés ci-dessous, en fonction des écoles fréquentées :**

Écoles fréquentées

Châteaux, Touleuses, Plants, Chemin Dupuis et Village

Ponceau, Chênes, Linandes, Parc et Justice

Sébille, Genottes, Tilleuls, Chat Perché et Terrasses

Centres de loisirs

Parc (Maternelle)
Justice (Elémentaire)

Parc (Maternelle)
Justice (Elémentaire)

Parc (Maternelle)
Justice (Elémentaire)

Belle-Epine, Gros Caillou, Chanterelle, Petit Vent, Escapade	Point du Jour
Terroir, Hazay et Essarts	Point du Jour
Bontemps et Point du Jour	Point du Jour
Atlantis et Nautilus	Point du Jour

Les délais de réservation

- **Pour le mercredi, en période scolaire** : délai de 7 jours via le [Portail famille](#) ou de 21 jours via le formulaire papier.
- **Pour les vacances (vacances d'automne, vacances de fin d'année, vacances d'hiver, vacances de printemps et grandes vacances)** : délai de 14 jours via le [Portail famille](#) ou délai de 21 jours via le formulaire papier, avant le premier jour des vacances.

Sur le [Portail famille](#), la date limite de réservation pour les vacances de Noël est fixée au **dimanche 7 décembre 2025, avant minuit.**

[En savoir plus sur les réservations des activités périscolaires](#)

L'accueil des enfants en situation d'handicap dans les accueils de loisirs

Actuellement, environ **300 enfants** dont le handicap est reconnu par la [Maison départementale des personnes handicapées](#) (MDPH) fréquentent les structures cergysoises sur les temps périscolaires, les mercredis et durant les vacances scolaires. C'est pourquoi la municipalité a réalisé [un livret d'accueil](#) dédié aux parents permettant d'identifier les besoins de leurs enfants à besoins particuliers. Ce livret est complété à l'occasion d'un rendez-vous avec le ou la responsable périscolaire avant toute inscription sur les accueils de loisirs.

Salles sensorielles pour l'inclusion scolaire

Afin d'offrir un « refuge » aux enfants en crise ou ayant besoin de se ressourcer, des salles sensorielles ont été aménagées dans le centre de loisirs du Parc et des Essarts. Elles offrent un moment de calme, de détente et se composent d'un espace pour déambuler, sauter voire même courir, avec des tapis d'éveil sensoriel, mur à histoires, un coin bibliothèque et des jeux de construction.

A noter, des mallettes contenant des casques anti-bruit, des coussins adaptés sont à disposition dans les huit centres de loisirs.

Avant toute inscription en accueil de loisirs de votre enfant en situation de handicap, **il est nécessaire de prendre rendez-vous par mail à service.education@cergy.fr** ou par téléphone au 01 34 33 44 81.

Ce rendez-vous est impératif afin de prévoir et d'assurer le bien-être de votre enfant, sa sécurité et son accueil dans les meilleures conditions.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon commentaire